

ADHESION – SAISON 2025/2026

Photo d'identité
àagrafer svp

NOM :

Prénom :

Date/lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Sexe : F M

Mail(s) **IMPORTANT :**

Téléphone (s) :

Toutes nos communications s'effectuant par mail (annulation de cours, agenda vie de club, etc.), il est **impératif d'écrire LISIBLEMENT** afin que nous soyons sûrs de vous joindre !

Pour les compétiteurs :

Je participe au **Championnat INDIVIDUEL (Critérium Fédéral)** OUI NON

Je dispose d'un véhicule pour le co-voiturage OUI NON

Certificat médical

- Pour les **mineurs** comme pour les **majeurs de moins de 40 ans** : aucun certificat médical n'étant requis, merci de remplir le « questionnaire de santé pour mineur » ou le « questionnaire de santé pour majeur » et **joignez l'attestation** à découper. Comme écrit sur le questionnaire, si vous avez répondu « oui » à au moins une question, fournissez un nouveau certificat médical pour la pratique du tennis de table (en compétition, le cas échéant) daté de moins de trois mois.
- **Pour les vétérans (dès 40 ans)** : Le certificat médical est désormais valable jusqu'à 5 ans. A noter : Un nouveau certificat est requis à chaque changement de catégorie vétéran et obligatoirement tous les 5 ans.

Pour plus d'information, lire l'annexe au dossier (dernière page) et posez-nous toutes vos questions, le cas échéant.

GRASSE TENNIS DE TABLE

Gymnase de l'école Saint-Exupéry

Boulevard Antoine Maure

06130 GRASSE

<http://grasetennisdetable.fr>



PIECES à fournir lors de l'inscription

- Les pages 1 et 3 de la présente fiche d'adhésion dûment complétée et signée
- Le certificat médical ou l'attestation (voir page 1 et page 5)
- Le règlement de la cotisation. En espèces ou par chèque à l'ordre de **GRASSE TENNIS DE TABLE**. (Règlement possible en **trois** fois. Dans ce cas, les chèques sont remis le jour de l'inscription et seront encaissés au fur et à mesure à chaque fin de mois SANS EXCEDER UNE PERIODE DE 3 MOIS).
- Le règlement du Critérium Fédéral le cas échéant (37 euros en espèces ou par chèque à part, émis à l'ordre de **GRASSE TENNIS DE TABLE**)

AUTORISATION POUR LES MINEURS

Je, soussigné(e), Madame ou Monsieur :

Autorise mon enfant (Nom – prénom) :

à adhérer au GRASSE TENNIS DE TABLE, à se faire transporter en voiture particulière par toute personne dûment habilitée pour se rendre ou revenir du lieu d'une compétition, à être photographié ou filmé pendant ses activités avec le Club et en autorise la diffusion sur les médias utilisés par le GRASSE TENNIS DE TABLE.

A NOTER



- L'inscription au club et la délivrance de la licence ne sont effectives qu'à la remise complète du dossier qui conditionne l'acceptation des tarifs, des conditions et du Règlement Intérieur (affiché à la salle).
- En raison de compétitions, les horaires des entraînements pourront être modifiés, voire supprimés. Les entraînements ne seront pas rattrapés. Vous serez prévenus par mail au préalable.
- L'entraîneur est seul habilité à déterminer le niveau d'un joueur et de lui proposer une adhésion loisir ou compétition. Il est libre de modifier en cours d'année la composition des groupes, des équipes en championnat dans l'intérêt du club, tout comme il détermine la nature des entraînements qu'il dispense.
- **Tout compétiteur qui s'engage à participer aux Championnats par équipe ou au Critérium Fédéral doit prévenir impérativement l'entraîneur une semaine avant le début de la compétition en cas de désistement (sauf cas de force majeure) afin d'éviter des pénalités financières - et sportives - qui dans tous cas seront à régler par le COMPETITEUR. Les dates de ces compétitions sont affichées à la salle dès le début de la saison afin que tous puissent s'organiser préalablement.**

grasetennisdetable@gmail.com

Entraîneur : Éric PELLAT – Port. 06.10.20.28.03

GRASSE TENNIS DE TABLE

Gymnase de l'école Saint-Exupéry

Boulevard Antoine Maure

06 130 GRASSE

<http://grassetennisdetable.fr>



- Le club pourra être amené à diffuser des images ou des vidéos de ses licenciés qui pourront être photographiés ou filmés pendant leurs activités avec le Club. Le licencié, sauf mention manuscrite contraire de sa part, en autorise la diffusion sur les médias utilisés par le GRASSE TENNIS DE TABLE .
- Aucun remboursement ne pourra être réclamé notamment en cas de force majeure (confinement, crise sanitaire, etc.)

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations contenues au sein de la présente demande d'adhésion y compris les conditions d'assurances et confirme mon adhésion ou celle de mon enfant mineur au GRASSE TENNIS DE TABLE. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter en totalité.

Date et Signature obligatoires (du représentant légal pour les mineurs) :



TARIFS 2025-2026

COTISATIONS annuelles

comprenant les licences fédérales, les assurances et la cotisation club

	Loisirs	Compétition
Toutes Catégories	180 €	260 €
Groupe Elite (voir avec l'entraîneur)	-	310 €
Retraité	175 €	-
Féminines	175 €	-
Famille 2 pers sauf groupe élite	- 15 %	- 15 %
Famille 3 pers et + sauf groupe élite	- 20 %	- 20 %

CRITERIUM FEDERAL :

Réservé aux compétiteurs : Inscription 37 euros
(règlement par chèque séparé à joindre au dossier d'inscription)

DATES

- 🏓 Tour 1 : 18-19 octobre 2025
- 🏓 Tour 2 : 22-23 novembre 2025
- 🏓 Tour 3 : 24-25 janvier 2026
- 🏓 Tour 4 : 14-15 mars 2026

- 🏓 Finales par classement départementales : 15 février 2026
- 🏓 Finales par classement régionales : 3 mai 2026
- 🏓 Finales par classement nationales : 27-28 juin 2026



Évolution du règlement médical de la FFTT : une nouvelle approche différenciée selon l'âge

Publié le : 27/05/2025

Modifié le : 27/05/2025

La Fédération Française de Tennis de Table a officiellement entériné, lors de son Conseil Fédéral des 16 et 17 mai 2025, les modifications du règlement médical fédéral prévues par les décisions du Conseil Fédéral du 15 novembre 2024 et de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2024. Ces ajustements, applicables dès le 1er juillet 2025, apportent une évolution notable dans la gestion des certificats médicaux, introduisant une distinction majeure selon l'âge des licenciés.

Les nouvelles dispositions du Chapitre III – Article 8 du règlement médical fédéral redéfinissent les conditions de délivrance et de renouvellement du certificat médical en introduisant une différenciation claire entre les licenciés vétérans (40 ans et plus), les licenciés majeurs âgés de moins de 40 ans, et les licenciés mineurs. Ces modifications permettent ainsi un cadre médical assoupli et précisé selon les catégories d'âge.

Pour les vétérans (dès 40 ans) :

- Le certificat médical est désormais valable jusqu'à 5 ans, à condition que le licencié ne change pas de catégorie.
- Un nouveau certificat est requis à chaque changement de catégorie vétéran et obligatoirement tous les 5 ans.
- Les licenciés de 90 ans et plus doivent fournir un certificat médical tous les 5 ans.

Pour rappel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort est préconisée pour les hommes de plus de 40 ans et les femmes de plus de 50 ans souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition. Cette recommandation vise à prévenir les accidents cardiovasculaires à l'effort, en lien avec les préconisations de la médecine du sport.

Pour les majeurs de moins de 40 ans :

- L'obtention ou le renouvellement de la licence repose sur l'attestation du questionnaire de santé.
- Un certificat médical n'est exigé que si une réponse positive est apportée au questionnaire.

Pour les mineurs :

- Aucun certificat médical systématique n'est exigé.
- L'attestation de santé, remplie par le mineur et ses représentants légaux, reste la règle, sauf en cas de réponse positive au questionnaire, auquel cas un certificat médical est requis.